



RÉNOVER SA COPROPRIÉTÉ : COMMENT RÉUSSIR L'ÉTAPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ?

La Métropole du Grand Paris a lancé en novembre son nouveau dispositif d'aides financières (Métropole Renov') pour soutenir la rénovation globale des copropriétés. Voici les conseils de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC-MVE) pour bien préparer l'étape de maîtrise d'œuvre d'un tel projet.

Qu'est-ce que la maîtrise d'œuvre conception ?

C'est la phase de conception d'un projet de rénovation énergétique. Elle est souvent précédée d'un état des lieux de la copropriété qui permet de déterminer les travaux à réaliser et d'estimer les gains énergétiques associés : Diagnostic Technique Global ? Projet de Plan Pluriannuel de Travaux et Diagnostic de performance énergétique collectif ? Un rendez-vous avec un.e conseiller.ère France Renov' permet d'identifier la prestation la plus adéquate.

Choisir son prestataire

Chaque copropriété est unique : un immeuble de 1930, de 10 logements en chauffage individuel, ne se rénove pas comme une barre des années 1960 en chauffage collectif ! Il faut donc trouver le prestataire adapté. Les conseiller.ères France Renov' aident à obtenir des devis de qualité et à vérifier les références des prestataires.

Un Conseil syndical impliqué !

La rénovation globale en copropriété dure entre 3 et 5 ans. Une équipe motivée et bien informée est essentielle. Pour les copropriétés de plus de 30 logements, il est conseillé, par exemple, de créer une commission travaux.

Communiquer avec les copropriétaires

Pour emporter l'adhésion au projet, une communication régulière est indispensable : affichage, groupe WhatsApp, emails, journal de la copro... Trouvez le moyen d'informer tout le monde, sans oublier les personnes éloignées du numérique ni les propriétaires bailleurs. Prévoyez des réunions d'information, notamment avant l'Assemblée Générale, avec votre prestataire de maîtrise d'œuvre conception.

La première étape pour lancer votre projet est d'assister à une **Réunion France Renov'** près de chez vous, en visio ou à l'ALEC-MVE : **01 42 87 99 44 / www.agence-mve.org/les-reunions-francerenov**

LIENS POUR ALLER PLUS LOIN

- [Ressources](#)
- [Annuaire des pros CoachCopro](#)
- [Cahier des Charges MOE](#)

L'ALEC-MVE

Les conseiller-ères France Rénov' de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat - Maîtrisez Votre Énergie renseignent gratuitement les habitants, de manière neutre et indépendante sur la rénovation de leur logement (maison ou appartement) ou de leur copropriété. Ils répondent aux questions techniques, orientent les ménages qui souhaitent réaliser des travaux d'adaptation de leur logement et informent sur les dispositifs d'aides financières existants.

L'ALEC-MVE est une association (loi 1901), soutenue par la Métropole du Grand Paris, la Région Île-de-France, les Départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et ses collectivités adhérentes. Les ALEC sont reconnues par la loi Climat et Résilience, comme des acteurs incontournables pour accompagner la transition énergétique et écologique des territoires (article L. 211-5-1 du code de l'énergie).

CONTACTS

Céline Lardeux, chargée de communication
communication@agence-mve.org



Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est parisien - Maîtrisez Votre Énergie
 35-37 avenue de la Résistance - 93100 Montreuil - www.agence-mve.org - 01 42 87 13 55



France Rénov' est le service public de la rénovation de l'habitat créé par le Ministère de la Transition écologique. **Les conseiller-ères France Rénov' de l'ALEC-MVE** répondent gratuitement aux questions des habitants de l'Est parisien sur la rénovation énergétique de leur logement. Ils délivrent un conseil de proximité neutre et indépendant.

